



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral des routes OFROU

Plans d'entretien Exigences de la F2 EP

Thoune, 26.05.2015

Auteur : Eckart Hars

OFROU F2 EP



Plans d'entretien (PEN)

Documents :

- Instructions du canton de Berne (intégrées dans cette présentation)



PEN – Procédure

- Les PEN sont à établir resp. à adapter si possible
- Format : DXF et PDF ainsi que DWG ou DGN
- Établissement selon détails (voir ci-après)
- Les PEN contiennent une situation, une coupe longitudinale et transversale ainsi que des détails.
- Les PEN contiennent des indications par rapport aux domaines.
- Les PEN contiennent des indications par rapport à la maintenance (entretien courant) de l'ouvrage. A établir avec les unités territoriales s.v.p.
- Les PEN contiennent des indications par rapport à la conservation de l'ouvrage.
- Les PEN contiennent une légende de couleurs resp. hachures.



PEN – Détails

- Informations (dimensions, produits, matériaux, fournisseur) concernant les domaines suivants :
 - tracé / Environnement
 - ouvrages d'art
 - tunnels / Géotechnique – coupe géologique
- Indications par rapport à la maintenance, soit :
 - généralement, les indications se trouvant dans la convention de prestations pour la maintenance sont à préciser pour l'ouvrage respectif.
 - tâches de maintenance et périodicité
 - responsable pour la maintenance
- Indications par rapport à la conservation, y compris indication de l'auteur du projet, soit :
 - nouvelle construction avec indication des éléments de construction, de l'entreprise chargée des travaux et de l'année de construction par élément de construction (sous forme de tableau)
 - remise en état avec indication des éléments de construction, de l'auteur du projet, de l'entreprise chargée des travaux et de l'année d'exécution par élément de construction (sous forme de tableau)
- Indications par rapport à la surveillance, soit :
 - mention des surveillances, y c. la protection cathodique contre la corrosion
- Indications par rapport aux BSA : entre autres, indiquer les conduites et regards, y compris leurs utilisateurs ; un tableau texte n'est pas nécessaire
- Situation, coupe longitudinale et transversale ainsi que des détails. Les produits utilisés (joints de chaussée, revêtement etc.) doivent être visibles et marqués. Tous les éléments de construction sont visibles et leurs dimensions indiqués. La flèche nord et les directions du trafic sont à indiquer. Les environs du pont sont à représenter. Les gabarits d'espace libre et les hauteurs et largeurs libres sont à indiquer, si des voies de transport croisent l'ouvrage.
- Conditions géométriques imposées par la géométrie des ponts : Rv (Rayon du raccordement vertical des changements de pente), pente longitudinale [joints de chaussée (JCH) et milieu du pont], cotation en m.s.m. [extrémités du pont, axes des piliers, arrête inférieure, fondations], et dévers.
- Sol/sous-sol et questions connexes.
- Seulement dans les plans des ouvrages réalisés POR, pas dans le PEN : Indication des numéros des conventions d'utilisation et d'entretien



PEN et LOGO de l'UT I

Entretien courant

- L'unité territoriale I (UT I) utilise l'outil informatique LOGO pour l'entretien courant d'ouvrages d'art (OA), tracé, espaces verts, etc. sur les RN :
 - Grille quantitative
 - Liste d'activités
 - Périodicité
- PEN pour OA : l'auteur de projet (APR)
 - assure la direction de la maintenance des OA ;
 - généralement, les indications de la convention de prestations pour la maintenance sont préciser pour l'ouvrage respectif.